



RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE L'OCEAN INDIEN

Rectificatif

Remplacer les paragraphes 3 et 5 du dispositif du projet de résolution par les textes ci-après :

3. Décide qu'en tant qu'étape suivante vers la convocation d'une conférence sur l'océan Indien, il sera convoqué à New York, à une date appropriée, une réunion des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien à laquelle pourront assister d'autres Etats ne rentrant pas dans cette catégorie mais ayant déjà participé aux travaux du Comité spécial ou ayant exprimé le désir d'y participer;

...

5. Décide d'élargir la composition du Comité spécial de l'océan Indien en y adjoignant l'Ethiopie, la Grèce, le Mozambique, l'Oman et le Yémen démocratique;